

À lire ...

Collecte spéciale volontaire

Avis publics :

- Adoption du règlement 458-18
- Dérogation mineure

Scotstown : offre de terrains à vendre

Mot du maire

Hampden : Offre d'emploi

Prochaine séance du conseil municipal de la Ville de Scotstown :

7 août 2018 à 19 h

4 septembre 2018 à
19 h

- IMPORTANT - IMPORTANT - IMPORTANT - IMPORTANT - **COLLECTE SPÉCIALE VOLONTAIRE**

AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE GROS REBUT

ÉCO-CENTRE MOBILE

SAMEDI 11 AOÛT 2018 DE 8 H 30 À 11 H 30
AU GARAGE MUNICIPAL DE SCOTSTOWN
MATÉRIAUX ACCEPTÉS POUR UN MAXIMUM TOTAL DE
1 MÈTRES CUBE

(1 mètre de large X 1 mètre de long X 1 mètre de haut)

Meubles en bois ou en métal, bois de
construction, branches attachées et planches,
métal, électroménagers

Et

COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS



En collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE-Québec) :

<https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>, la Ville de Scotstown organise une collecte spéciale qui aura lieu **samedi 11 août 2018 de 8 h 30 à 11 h 30** au garage municipal de Scotstown, au 21, rue Osborne, afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Tous les produits électroniques recueillis, comme les téléviseurs, les écrans, les ordinateurs et plus encore, seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez :

<https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler/>



recyclerMEselectroniques.ca/qc

VILLE DE SCOTSTOWN - AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 458-18

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

❖ **Règlement 458-18 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 349-06 de manière à modifier les dispositions relatives aux constructions et usages autorisés par zone**

L'objet du règlement est le suivant :

ARTICLE 3

L'article 5.5 intitulé « Usages et bâtiments principaux et complémentaires » est modifié comme suit :

Après le deuxième paragraphe est ajouté le texte suivant :

« Toutefois, hors du périmètre urbain, un deuxième usage est permis sur un terrain en autant qu'il concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière) »

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce vingtième (20^e) jour du mois de juillet deux mille dix-huit (2018).

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

VILLE DE SCOTSTOWN - AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à 19:00 heures le mardi le 7 août 2018,

À la salle du conseil de la Ville de Scotstown, située au 101 chemin Victoria Ouest, Scotstown, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure n. 2018-02 concernant :

Le lot 4 774 165 situé au 30 chemin Victoria Ouest

Cette demande est à l'effet d'accepter l'implantation d'une enseigne à 0 mètre de l'emprise de la voie publique. Le règlement de zonage 349-06, à l'article 15.7, indique que toute enseigne doit respecter une marge de minimale de 3 mètres par rapport à l'emprise de rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Scotstown, ce vingtième (20^{ème}) jour de juillet deux mille dix-huit (2018).

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

DÉCHETS, FEUX ET PELOUSES

Vivre ensemble peut être très agréable quand on est avec des amis, la famille ou des gens «de notre gang». Quand on partage des points communs et qu'on s'efforce ensemble d'atteindre un même but.

C'est pareil dans un village ou une ville. C'est plus agréable de vivre quand nos voisins entretiennent bien leur maison ou leur terrain, quand personne n'écoute sa radio ou sa TV à tue-tête, quand chacun ramasse ses traîneries ou ses déchets, quand il n'y a pas de quatre-roues qui pétarade au milieu des habitations, etc. C'est ça qui fait la «qualité de vie» d'un milieu et la bonne réputation d'une collectivité.

Pour cela, la Ville et le conseil municipal ne peuvent pas faire grand-chose, à part encourager tout le monde à «faire sa part». Les cannettes de bière qu'on lance par la fenêtre d'auto sur la 257, le foin qu'on laisse pousser autour de chez soi, les feux qu'on fait sans permission ni précaution, les paquets de cigarettes ou les papiers qui traînent sur la rue, c'est **à chacunE de nous d'y voir!**

Il y a des règlements municipaux et ce n'est pas pour faire de l'argent avec les permis, pour le «trip de pouvoir» du maire ou des conseillers, ou pour emmerder les citoyens avec des avis d'infractions. C'est pour améliorer la qualité de vie de tout le monde.

Pour citer le président John Kennedy, il ne faut «pas se demander qu'est-ce que la Ville pourrait faire pour moi, mais plutôt se demander qu'est-ce que moi je pourrais faire pour la Ville». Si chacun tond le gazon devant sa maison (y compris la bande de terrain qui appartient à la Ville), Scotstown sera une belle ville, agréable et attirante pour tout le monde. Merci de faire chacun votre part.

Dominique Boisvert
19 juillet 2018

SCOTSTOWN ESSAIE UNE AUTO ÉLECTRIQUE

Vous avez peut-être vu, depuis le 17 juillet, une auto grise charcoal circuler à l'Hôtel de ville : c'est une voiture LEAF de Nissan, 100% électrique, dont la municipalité profite pendant une semaine pour permettre à son personnel et à ses citoyens d'en faire l'essai et de constater, par eux-mêmes, les avantages importants de la mobilité verte.

Projet-pilote mené par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), en partenariat avec le gouvernement canadien et divers concessionnaires d'automobiles électriques de la région, ces essais d'une semaine étaient offerts, pour la modique somme de 125\$, aux petites et moyennes entreprises et aux diverses municipalités de la région.

Scotstown aura encore sa LEAF pour quelques jours (au moins jusqu'au mardi 24 juillet). Si vous êtes intéressés à en faire l'essai, communiquez directement avec la Ville (819-560-8433 poste 7) ou avec le maire, Dominique Boisvert, au 819-231-8047. Nous essaierons d'accommoder le plus de gens possible.



Municipalité de Hampden

***** OFFRE D'EMPLOI *****

La municipalité est à la recherche d'une personne qui serait intéressée à combler un deuxième poste comme employé de voirie municipal à temps plein. L'employé aura environ 2 mois 1/2 d'assurance emploi en saison estivale.

EXIGENCES :

- Le candidat devra détenir un permis de classe 3 valide.
- Doit fournir un dossier de bonne conduite
- Expérience de travail serait un atout
- Avoir de l'expérience en mécanique générale de véhicule lourd et en soudure serait un atout
- Avoir de l'expérience avec une rétrocaveuse (backhoe) et une niveleuse
- Connaître les techniques de déneigement avec expérience, avec références
- Bonne capacité physique
- Avoir de l'entregent
- Être responsable, patient, diplomate et ponctuel
- Avoir des notions d'entretien et de réparation des routes de gravier

DESCRIPTION DES TÂCHES :

L'employé de voirie est principalement responsable de la surveillance de tous les travaux exécutés sur les chemins. Il doit également veiller à l'application des règlements concernant ces lieux. L'employé sera sous la responsabilité de la directrice générale et devra travailler en collaboration avec les membres du conseil. Il devra faire l'entretien des camions et équipements municipaux. Participer à la réparation et à l'entretien des chemins et au déneigement de ceux-ci. Il peut aussi être demandé pour effectuer d'autres travaux que ceux mentionnés ci-dessus. Il doit être capable de rédiger et présenter des rapports mensuels de ses activités.

SALAIRE :

À déterminer selon les compétences et l'expérience du candidat.

Toute personne intéressée par cette offre d'emploi doit faire parvenir son curriculum vitae par courriel ou par télécopieur **AU PLUS TARD LE 22 AOÛT 2018**

Pour plus d'information : Demander Kim ou Manon : 819-560-8444 - courriel: muni.hampden@hsfqc.ca

Télécopieur: 819-560-8445

MARCHÉ PUBLIC DU BOISÉ DE SCOTSTOWN

Fête de la Boustifaille et Feux d'artifice Au parc Walter Mackenzie Vendredi 3 août

16h Marché public et épluchette de blé d'inde
Dégustation de produits locaux
Plats préparés par les producteurs à petits prix
Cornets de crème glacée gratuits aux enfants
accompagnés d'un adulte
Musique Country par Terry et Johanne
Tirage d'un composteur

19h30 Karaoké

21h30 Feux d'artifice (ceux reportés de la Saint-Jean)

Semaine des marchés publics Au parc Walter Mackenzie Vendredi 10 août

16h à 18h30 Dégustation des produits locaux
Julie Aubé, nutritionniste sera sur place

Cornets de crème glacée gratuits aux enfants
accompagnés d'un adulte

L'accordéon en musique

Tirage d'un composteur